

# Partenariat principal



La Chaire HCP a pour partenaire principal la [Fondation du Patrimoine](#).

Le partenariat entre la Chaire HCP et la Fondation du Patrimoine (FDP) a pour objectif de stimuler les recherches sur les patrimoines et de soutenir les formations de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) sur les patrimoines.

Dans le cadre du partenariat signé pour la période 2014-2017, la FDP a choisi de financer principalement une bourse doctorale, intitulée J.P. Hugot.

## 1. Présentation de l'allocation de recherche doctorale

L'allocation de recherche J.P. Hugot est financée dans le cadre de la Chaire HCP par la Fondation du Patrimoine pour les années universitaires 2014-15 ; 2015-16 ; 2016-17.

### Contenu scientifique

L'allocation J.P. Hugot, dans le cadre de la Chaire HCP, porte sur un projet de recherche ayant trait à **l'histoire des politiques culturelles** ou aux problématiques ayant trait **aux patrimoines notamment aux politiques de valorisation des patrimoines**.

La priorité a été établie pour les projets ayant trait **aux nouveaux modes de valorisation des patrimoines, par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication**.

## La LAUREATE : Alice Guerville-Ballé

Le lauréat a été choisi par un comité d'experts désigné par le Comité scientifique de la Chaire.

L'étudiante choisie, Alice Ballé, 25 ans, dispose d'une solide expérience : **Titulaire d'un master professionnel valorisation des patrimoines, d'une licence de mathématiques, elle a créé une auto-entreprise sur la Valorisation du patrimoine par les outils numériques** et souhaite poursuivre son approche par une réflexion mêlant analyses théoriques et recherche appliquée.

Son projet de thèse porte une réflexion sur les expériences de la valorisation du patrimoine au travers des outils numériques, notamment la réalité augmentée. L'étudiante analysera les expériences passées et présentes dans trois pays, la France, le Royaume-Uni et le Japon (séjour en 2015-2016). Une partie de son travail pourra envisager des projets ou programmes en cours et cherchera à produire des préconisations pour d'éventuelles entreprises ou institutions muséales.

Ce travail, novateur, précurseur, repose sur une expérience diversifiée, tant dans le domaine d'un déjà riche parcours universitaire, que dans les entreprises spécialisées dans le domaine.

## Condition d'attribution de l'allocation

Le bénéficiaire de l'allocation doctorale devra obligatoirement se rattacher à l'ED481, Sciences sociales et humanités, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et au laboratoire de recherche ITEM (EA3002) de l'UPPA. Il se conformera au règlement de la Charte des thèses de l'UPPA. Le directeur de recherche, ou l'un des co-directeurs dans le cas d'une co-tutelle, sera obligatoirement membre titulaire du laboratoire ITEM (UPPA).

## Suivi de la thèse

Le bénéficiaire de l'allocation devra rendre compte annuellement, au 30 septembre de l'année auprès du directeur de la Chaire, de l'avancée de ses travaux par le biais d'un rapport écrit d'au moins 6000 signes (3 pages). Le bilan devra déboucher sur un aperçu des travaux qu'il compte mettre en œuvre pour l'année à venir. Le compte rendu sera examiné par un comité de suivi de thèse. Le renouvellement annuel pendant la durée des trois années est tacite sauf dans le cas où le comité s'apercevrait d'une insuffisance de l'avancée des travaux par le bénéficiaire. Dans ce cas, le versement de l'allocation peut être interrompu après audition du bénéficiaire par le Comité scientifique de la Chaire.

Dans le cadre du partenariat, la FDP pourra accueillir des stagiaires du master Patrimoine et musée dans ses antennes régionales et permettre des études et recherches sur ses propres fonds d'archives aux étudiants de l'Université de Pau.

Dans le même sens, la FDP et l'université poursuivront leur collaboration pour étudier les possibilités de classement de l'architecture de l'université de Pau au label « Patrimoine du Vingtième siècle » du ministère de la Culture.

Enfin, dans le cadre de leurs formations, les étudiants du parcours Valorisation des patrimoines de l'UPPA prépareront un dossier de « **souscriptions publiques** » qui permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur d'un projet de sauvegarde de sa propre architecture. Dans ce cadre, une convention sera conclue entre l'UPPA et la FDP. Des étudiants, toujours dans le cadre de leur formation, seront ensuite en charge de trouver des mécènes.

Fondation du Patrimoine : Guy Sallavaud / Christophe Jankowiak

UPPA : Laurent Jalabert